

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concordie, 7, près la
place du Trièren. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verin, 53 (Téléphone 1570)

Bureau administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 15 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Republicain Quotidien

PREMIERES PAGES :
ANNONCES... 0 fr. 10
FAMILIALES... 0 fr. 10
MARCHES... 0 fr. 10
LOCALES... 0 fr. 10

Les annonces sont reçues au bureau
de journaux à Paris, dans les bureaux
de Roubaix et de Lille.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

NOUS COMMENCERONS
PROCHAINEMENT
la publication d'un nouveau roman

Lointaine Revanche

Par Daniel LESUEUR

L'auteur si justement apprécié de *Chagrin Mortel*, *Le Maître de Femme*, le *Mourir d'une* et de tant d'autres ouvrages qui ont placé son auteur, d'un ouvrier qui n'est pas un premier rang des romanciers français, tant au point de vue psychologique qu'au point de vue populaire.

Daniel Lesueur est bien, en effet, parmi nos contemporains, celui qui sert la vie de plus près, qui dépeint le plus franchement et avec une délicatesse infinie, les sentiments les plus intimes de l'humanité telle qu'elle est, avec ses tristesses, ses douleurs, mais aussi avec la beauté de certaines caractères qui viennent racheter le mal produit par l'aveuglement des passions.

Les scènes tragiques abondent dans

Lointaine Revanche

œuvre ardente et tendre où se trouvent deux idéales figures de femmes.

Certaines péripéties sont les trouvailles d'une imagination incomparable. Cette aventure tragique d'un jeune homme accusé d'un crime, d'un délit, d'une bombe explosive à la porte de son bienfaiteur, alors que le père de son fiancé est le coupable.

La jeune fille, appelée comme témoin en cour d'assises, et qui sait la vérité, se trouve ainsi entre son fiancé et son père, forcée d'accuser l'un ou de laisser condamner l'autre.

Lointaine Revanche

ne sera pas seulement goûté par tous les amateurs d'émotions fortes, mais par tous ceux qui aiment la belle littérature, car Daniel Lesueur reste un écrivain, même dans l'emportement des récits les plus mouvementés.

OPINIONS

Idees antediluviennes

Avant le déluge prévu par Louis XV le Bien-aimé, la thèse du gouvernement des peuples, en vertu d'un droit divin, régnait sans conteste, et Bossuet l'exposait dans la *Politique tirée de l'Écriture Sainte*. Les chefs d'État, pasteurs des peuples, avaient une sorte d'homéropoétique, devaient d'après l'Église de Meaux, considérer qu'ils étaient appelés à conduire un troupeau raisonnable, et à devenir par conséquent un certain ménage ménagements envers leurs sujets. Mais par la grâce de Dieu, tout leur appartenait et était à leur entière disposition, personnellement, et ils avaient à répondre de leurs faits que devant Dieu ou bien, s'ils étaient pieux, il faut ajouter, devant les représentants de Dieu, devant le confesseur.

C'était la théorie du régime monarchique et théocratique dans toute sa pureté. En fait, elle n'a jamais été appliquée, améliorée, par l'influence des maîtresses du roi.

M. Jules Lemaitre, que nous pensions plutôt un sceptique, et qui a bien des raisons de l'être, vient d'être détaré des ténements de la foi et s'efforce de rajouter et d'adapter à notre France du XX^e siècle la théorie monarchique.

Il croit ou il veut nous faire croire que nous ne serons bien gouvernés que par une série de gérants, c'est son mot, il est très moderne et ne semble répondre en rien, au premier abord, au mot monarchie, qui vient du grec, *monos*, l'un, et *archie*, le service. Cette acception succédant par droit de naissance et nous délivrant ainsi de cette odieuse forme de gouvernement qu'il faut bien appeler par son nom, la République.

M. Jules Lemaitre est un esprit trop supérieur, trop averti, comme on dit à l'Académie, pour s'arrêter au détail de notre histoire contemporaine. Un jeune garçon, sortant de la laïque aurait l'inconvenance hardiesse de les lui taper.

Depuis la Révolution française, qui nous a donné la République et qui a fait la grande France jusqu'à l'Alpe, jusqu'au Rhin, nous avons eu la tentative de la création d'une nouvelle série de gérants par droit de naissance. Il s'est trouvé que le premier gérant était un homme de génie, qui a fini par détruire en partie ce que la République avait fait et a laissé la France malheureuse et ruinée.

Beaucoup plus tard, sous prétexte qu'il appartenait à la série, et cette prétention, d'ailleurs mal justifiée, a suffi alors pour abolir les Français, un second gérant a été président de la République, comme l'autre avait été consul, puis, après un dix-huitième agresseur, empereur, comme l'autre, nous condamnait, toujours comme l'autre, à la mutilation et à la ruine de la patrie après une épouvantable et honteuse contre-offensive de Waterloo.

Notre élève de l'école primaire n'oublierait pas qu'après le premier agresseur, avait régné sur notre pays par droit de naissance deux frères du roi qui avaient été victimes de la Révolution. Le premier était un politique fin et avisé dont les plus grands embarras vinrent du zèle sans borne des partisans exagérés de la monarchie absolue, et ceux qui lui succéda mérita le titre de « pieux » que les gens de l'opposition écrivaient pieu. C'était un esprit borné qui s'abandonnait comme une proie facile aux prêtres, aux intrigants, aux ultras. Il ne croyait pas à un retour offensif de la Révolution, et l'on cite tout ce qu'il jouait aux cartes, tandis que son trône s'écroulait.

Ce ne fut pas la République, mais un essai d'une sous-série, la branche cadette des Bourbons, qui faisait succéder l'insurrection au vole de mort. Ce fut la meilleure des Républiques, d'après les partisans de la monarchie absolue. Mais la Monsieur Jules Lemaitre, personne n'a succédé à Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, que la République, la seconde celle qui a été étranglée par Louis-Napoléon Bonaparte, mais qui s'est continuée par notre troisième République qui, malgré les efforts combinés de ses nombreux adversaires, n'est pas ? et ça n'a pas l'air d'être tout, donne à ce pays la liberté, l'ordre et la paix.

Où, elle a déjà duré plus que les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III, mais elle n'a pas encore dépassé fort, car c'est un régime abominable qui ne fait pas à des hommes tels que vous, la place à laquelle ils ont droit.

Le régime n'est pas parfait, à qui le dites-vous ? Les hommes, même les Français, ne sont pas des anges, et nous trouverons toujours quelque chose à critiquer et à blâmer. Nous cherchons à améliorer. M. Jules Lemaitre voudrait détruire et remplacer. Par quoi, il nous le dit. Par qui ? Il n'a pas précisé, et pour cause.

Planant au-dessus des imperfections de notre humaine nature, il a vu, et il a été le chef d'un parti dont il a pu constater les vices, bien des bassesses, des turpitudes et des trahisons ; il a coudoyé bien des imbéciles et bien des insensés, et il ne peut que regretter la République, qu'il a pu constater combien elle nous rendrait agréables, s'il n'était pas si sûr qu'il aurait peu de chance de durée ; ce qui serait le plus probable, dans l'éventualité, ce serait une nouvelle catastrophe nationale. Nous ne pouvons pourtant pas oublier 1815 et 1870 !

Au fond, cette République a du bon. Sous ce régime, on peut endosser un superbe habit d'homme, on est respecté au chef de l'État, on fait un discours de réception dans lequel on vilipend le régime. Dans les livres et dans les journaux, on critique lui et l'abomination de la désolation et, on propose d'autres moyens de renversement.

Sous une telle République, on ne devient d'ailleurs pas un homme d'État, on ne ferait rien de tout cela. Ou bien il serait possible, condamné ; il lâcherait de la paille humide des cachots, ce qui serait un malheur public.

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord.

Le Congrès des Gendarmes

Paris, 25 mars.

M. Chéron, sous-secrétaire d'État à la guerre, a reçu hier, à cinq heures de l'après-midi, une délégation du congrès des gendarmes des départements, qui ont été présentés par MM. Bouffandeau, Cosnier, Girard, Gellion, Mahieu, Pellissier, députés.

M. Bouffandeau a affirmé les sentiments de sympathie et de bienveillance que le gouvernement lui-même éprouve à l'égard de la gendarmerie et a répondu aux questions qui ont été faites à la Chambre, lors de la dernière discussion du budget, l'objet du vote d'une proposition de résolution en faveur des gendarmes.

M. Chéron a exposé l'état des questions étudiées au ministère de la guerre à l'occasion de la préparation du budget de 1903 en vue de l'amélioration du sort des gendarmes. Le soldat gendarme relevé de 240 francs par les gendarmes ayant moins de sept ans de services et de 182 francs pour ceux au-dessus de sept ans de services. Cette augmentation ne pourrait être d'ailleurs réalisée que progressivement, en quatre années, à cause des nécessités budgétaires.

Quant à la liquidation de la pension, qui se fait actuellement uniquement d'après le grade obtenu par le militaire avant son entrée dans la gendarmerie, elle se ferait en comptant sur les services militaires et les services dans la gendarmerie, en majorant dans une notable proportion les années comprises entre quinze et vingt-cinq ans de services.

Le ministre de la guerre et celui des finances, saisis de la question, s'y sont montrés favorables.

M. Chéron, président de la délégation, a vivement remercié le sous-secrétaire d'État au nom du congrès.

La délégation avait été reçue auparavant par M. Thomson, ministre de la marine, qui a déclaré qu'il était tout disposé à appuyer devant le Parlement les revendications légitimes des gendarmes maritimes.

Les conclusions du congrès ont été adoptées par le président M. Chéron.

Les Opérations Judiciaires

Les plaintes affluent au parquet. — Levée des scellés et examen des pièces comptables

Si la thypologie de la rue Saint-Georges et de la rue Blanche est demeurée à peu de chose près la même, l'état d'âme de nos juges, et l'on cite tout ce que Rochette et ceux des curieux — à singulièrement changé.

Certes les plaintes qui s'élevaient sont encore nombreuses et lamentables ; et l'on cite tout ce que Rochette et ceux des curieux — à singulièrement changé.

Un gros industriel des Grandes-Carrières avait laissé dans le crach 44.000 francs ; un pharmacien du même quartier perd tout son avoir ; l'un des employés de l'École Polytechnique est pour une dizaine de billets de mille.

Mais la foule, qui pourtant pousse des cris de colère quand apparaît le prisonnier, est moins hostile à Rochette que les jours précédents.

Et cependant, véhémentes sont, par instant, les discussions qui s'engagent. Et fréquemment, des rires narquois s'élevaient contre le prisonnier, ou trop méprisamment, les défenseurs donnaient de la tête.

— Si le juge n'était point venu, le patron s'en serait certainement tiré, avoue un gendarme d'un garçon de bureau.

Cela soulève une tempête de rires.

Comme M. Mossel, chef des démanchures de la Banque Franco-Espagnole, pria par un photographe pour M. Rochette, dans un document : « Vous faites erreur ; je ne suis pas M. Rochette ; je n'ai pas cet honneur », un voix lui cria : « C'est sans doute pour cela que vous êtes encore en liberté ».

Grand, large, robuste, semant son langage d'une énergie voulue, d'exclamations ardentes, M. Rochette a le visage et le ton de groupe en groupe, rassurant les uns, réconfortant les autres. D'une voix de stentor, il convoque le personnel, en entier, pour cet après-midi.

Son appel est vite entendu, car tous les employés, qu'accompagnent pour la plupart leurs femmes et leurs enfants, sont réunis dans tous les débits des environs.

Plongés dans cette atmosphère d'enthousiasme et de confiance, les clients se reprennent facilement à espérer.

Un commentateur plus digne, mais aussi avec plus de joie, l'attache, suivante qu'il a été apposé sur un grand nombre d'endroits cette nuit ou ce matin :

Les opérations judiciaires

Les inventaires

Paris, 25 mars.

MM. Hamard et Blot, chef et sous-chef de la Sûreté, et M. Féret, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus, mercredi matin, à la première heure, dans les divers bureaux et maisons fondées à Paris par le financier Rochette.

En présence des magistrats, on a levé les scellés apposés lundi et on a procédé à l'inventaire des différents pièces-comptables, des documents et de la comptabilité se trouvant dans les bureaux. Dès que ces opérations étaient terminées dans une pièce, les scellés étaient de nouveau apposés.

Perquisitions à la Banque « Franco-Espagnole »

Les manifestations de la foule

Des perquisitions ont été opérées, mercredi matin, en présence de Rochette, au siège de la Banque Franco-Espagnole, 1, rue Saint-Georges.

Extrait à dix heures de la prison de la Santé, Rochette est monté aussitôt en voiture et se dirige vers le domicile de son avocat, M. Barré, rue d'Anjou ; Blot, sous-chef de la Sûreté ; Lemarquis, administrateur judiciaire, des liquidateurs et de nombreux inspecteurs, et a été conduit, à 11 heures, à Saint-Georges.

Une foule considérable de curieux s'est aussitôt formée sur les trottoirs de la rue Saint-Georges et a pénétré dans la maison. Une affluence plus dense encore, mais composée presque exclusivement d'employés de Rochette, auxquels s'étaient joints les employés des autres sociétés financières, ont leur siège dans la maison, — était massée dans la cour même de l'immeuble, sous le grand hall. Le prévenu lui-même et ses amis, et ceux de son avocat, se plaçaient devant lui pour le protéger.

Les manifestants, il y avait aussi, parmi ces derniers, quelques défenseurs de Rochette qui protestèrent en disant : « Depuis quand le droit de proposer le mal de Rochette, lorsqu'il y a des sommes importantes déposées et que le fonctionnement de la maison est jusqu'à présent régulier ? N'oubliez pas qu'il y a encore treize millions en caisse, Rochette est la victime d'une manœuvre trop évidente. Mais ne désespérez pas de vous verrez que vous ne perdrez rien ! »

Mais tandis que les agents s'efforçaient d'écarter la foule, un grand nombre de curieux se faisaient à l'extérieur de la cour intérieure et formaient au dehors un important barraq. M. Barré, juge d'instruction, procéda à la levée des scellés dans les bureaux de la Banque Franco-Espagnole et se livra à d'importantes perquisitions. Il est ensuite allé déjeuner, laissant le prévenu sous la garde de trois gardiens de la paix, Rochette s'est fait porter à manger d'un restaurant voisin. Le juge a continué ses perquisitions dans l'après-midi.

M. Lemarquis, administrateur judiciaire, a visité le contenu des caisses.

La même opération a eu lieu au Crédit Minier par les soins de M. Hamard, assisté de M. Graux, administrateur nommé par le Tribunal. M. Graux a vérifié le contenu des caisses.

Les caisses de ces établissements renfermaient beaucoup de titres et même de numéraire.

Les identifications auxquelles procéda en ce moment M. Graux, paraissent ne pas avoir été terminées aujourd'hui.

Les avis aux actionnaires

MM. les actionnaires des Sociétés suivantes : Crédit Minier, Syndicat Minier, Banque Franco-Espagnole, Mines de Cuivre de la Nerva, Charbonnages de Lodianna, Marchons Hain, Buissons de la, sont informés que les dépositaires et porteurs de ces diverses Sociétés représentent environ dix millions de francs déposés à la Banque de France, la Banque d'Espagne et dans les principaux établissements de crédit.

En outre leur acte comportait un avoir individuel et un avoir collectif, ainsi qu'un portefeuille de diverses valeurs.

La situation actuellement faite aux actionnaires de ces Sociétés, est la suivante : attendent et MM. les actionnaires sont invités à se rendre, le jeudi 26 mars, à huit heures du soir, dans les bureaux de la Banque d'Espagne, au n° 1, rue de Valenciennes, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour le sauvagement de leurs intérêts.

Après avoir assisté à l'examen de l'état des comptes de la Banque Franco-Espagnole, sera présent à la réunion, afin de fournir aux actionnaires toutes les explications utiles.

Pour assister à la réunion, MM. les actionnaires devront justifier de leur qualité en présentant à l'entrée de la salle, soit un titre, soit un acte de cession.

L'INCUPLÉ EN PRISON

Rochette occupe la cellule n° 38 de la huitième division. Il est le voisin de l'archimède Lemoine.

C'est avec un calme parfait que Rochette s'est soumis, depuis son arrivée à la prison de la Santé, aux diverses formalités réglementaires de son incarcération.

Après avoir consigné son état civil, le prisonnier a été fouillé. On a trouvé sur lui, outre différents papiers, des articles dirigés contre M. Francis Laur, qui ont été mis sous scellés, déposés au greffe et seront versés au dossier de l'Instruction.

Ceci fait, Rochette a été remis aux mains des gardiens chargés de sa personne. Il a été enfermé provisoirement dans la cellule 38 de la huitième division.

Cette division est réservée aux détenus soumis à une surveillance particulièrement active, et contre lesquels les magistrats insistent pour qu'ils soient placés dans une cellule de communication.

La cellule qu'occupe Rochette est plus spacieuse que les cellules ordinaires. Non loin de lui, au numéro 4 se trouve également un autre inculpé, l'archimède Lemoine, qui prétend avoir fabriqué du diamant. Quant à Rochette, il se fait apporter d'excellents repas d'un restaurant voisin, et, de la table, la table est accordée aux prévenus. Voici le menu du dîner qu'il s'est fait apporter aujourd'hui :

Solein frites
Fillet de porc braisé
Purée de pommes de terre
Pommes de terre
Fruit de mer
Orange, café sucré, eau de seltz
Une bouteille de Farnac.

L'ÉTERNEL BOGO

Le rôle de Rochette

servant d'appât aux gogos qu'on veut punir :

Société générale de Crédit minier et industriel. — MM. Armand Charet de la Trémoire, président ; le colonel Boulton, commandeur de la Légion d'honneur ; Picquet, ancien élève de l'École Polytechnique ; Thuriac, ancien avoué près la Cour d'appel de Paris ; commandeur de Guibert, chevalier de la Légion d'honneur ; rromée de la Chaussegny, avocat ; Henri Rochette, administrateur délégué.

Charbonnages de Lodianna. — Colonel Boulton, président ; Biquet, ingénieur des arts et manufactures ; Guet de la Trémoire ; Rotureau, ingénieur en chef des mines de Béthune.

Mines de Val-Arauc. — Colonel Boulton, président ; Guet de la Trémoire ; Thuriac, commandeur de Guibert ; Picquet, ingénieur de l'École Supérieure des mines ; Capelle, ingénieur de l'École Supérieure de l'École des Mines.

Mines de Liat. — Charet de la Trémoire, président ; Picquet ; Thuriac ; comte de la Croix de Bourges ; Capelle.

Syndicat minier. — Charet de la Trémoire, président ; marquis de Vadillo ; Colonel Boulton ; Buisson, ingénieur civil des mines, chevalier de la Légion d'honneur ; comte de San-Simon, sénateur espagnol ; Capelle.

Unes franco-belges. — Edmond Tart, banquier à Liège ; Alexis Gogo, directeur pour la Belgique de la société générale de Crédit minier et industriel ; colonel Boulton ; Henri Rochette ; Guet de la Trémoire ; comte de San-Simon, sénateur espagnol ; Capelle.

Le Buisson Hain Mondial. — MM. Randall, H. Pye, Mallock, Lane, Ealing, London, W. président ; commandant baron de Caszart, chef d'escadron de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Foix (Ariège) ; Louis Lecacheux, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, Paris ; de Meyer, banquier, 16, rue de Châteaudun, Paris, marquis François de Crèvecoeur, propriétaire, 3, rue de Milan, Paris ; Charles F. Kilar, of S. Pragnal, Park, Finchley road, Hampstead, London, N. W.

Unes franco-espagnoles. — Président : S. E. don Andrés Meliada, sénateur à vie, ancien ministre de la Banque d'Espagne, ancien ministre de Madrid, grand-officier de la Légion d'honneur, vice-président ; M. Armand Charet de la Trémoire, président de la Société Générale de Crédit Minier et Industriel ; M. Henri Rochette, administrateur de la « Mundial » ; S. E. don Xavier Urdariz y Puga, ancien ministre de l'Intérieur, membre de l'Institut des sciences sociales ; S. E. don Rafael Casado, ancien ministre des Travaux publics et de l'Agriculture, premier député du collège d'avocats de Madrid ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E. don Juan Regidorez, ancien député, descendant de la Cour plénière générale des Indes Philippines ; administrateur délégué ; M. Henri Rochette, administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et industriel ; S. E. don Manuel de Oliva, marquis de Nerva, ancien sénateur, ancien ministre de la Casse d'épargne de Madrid ; S. E